

Chronique parlementaire fédérale

Autor(en): **Leuch, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **8 (1920)**

Heft 87

PDF erstellt am: **26.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-255785>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

très dur. « Pour un des meilleurs actes de ma vie, disait-il ensuite, j'ai été exclu de la meilleure association religieuse du monde. » Il continua cependant à assister aux réunions religieuses des Quakers, mais devenant de plus en plus large et tolérant, et dès longtemps avant sa mort, il avait perdu toute trace de bigoterie et croyait à la complète liberté personnelle, intellectuelle et spirituelle.

(A suivre.)

E. Gd.

Le féminisme dans les Grisons

Pendant longtemps — trop longtemps peut-être, nous avons considéré ce canton comme une *terra incognita* pour nos idées. Nous savions, il est vrai, qu'au point de vue ecclésiastique, il était plus avancé que nous, puisqu'il avait admis, non, seulement l'électorat féminin dans l'Eglise, mais encore l'éligibilité des femmes aux Conseils de paroisse (deux femmes font déjà partie de celui de Samaden) et promis aux paroisses que, si elles désiraient nommer un pasteur féminin, le Synode examinerait leur requête, au lieu de la refuser immédiatement par principe, comme cela risquerait très fort d'être le cas ailleurs ! Mais il s'agissait là d'un domaine très spécial, de droits somme toute restreints, et l'idée du suffrage intégral pour la femme, avec tout ce qu'il comporte, ne nous semblait pas près de trouver beaucoup d'écho. Nous nous trompions — heureusement ! preuve en est la lettre suivante dont nous avons dû retarder l'insertion, faute de place :

« Une chose extraordinaire, semble-t-il, s'est passée dans le canton des Grisons, qui, croit-on, dort encore le rêve d'or des anciennes traditions ; qui est, pour beaucoup, le pays de montagnes au soleil méridional, où une vieille race conserve tenacement une vieille langue.

Au contraire, l'émigration a fait depuis longtemps des Grisons un pays ouvert où soufflent les vents contradictoires. Aujourd'hui, ce qui est au dehors une tempête, a soulevé chez nous assez de poussière pour faire lever les femmes.

Les jeunes filles grisonnes se sont réunies, en automne, à Rothenbrunnen. L'idée de cette réunion a été lancée par quelques pionnières, étonnées elles-mêmes de leur audace, car elles ignoraient absolument quel accueil leur serait fait. Eh bien ! on a critiqué naturellement, on a crié au bolchévisme comme on a reproché aux initiatrices de faire œuvre de parti bourgeois et de vouloir exclure de leur réunion les paysannes et les ouvrières. Mais les jeunes filles sont venues de toutes parts. A côté de quelques curieuses et de celles qui « faisaient comme les autres », il y avait une immense majorité de jeunes filles sérieuses et sincères qui étaient venues chercher une communion d'idées avec des sœurs spirituelles, une direction et un soutien pour un travail difficile, déjà entrepris isolément. Travail de dévouement, aide sociale, et plus encore élévation du niveau moral et intellectuel, en commençant par l'éducation de soi-même, pour préparer une génération de femmes et de mères plus conscientes de leur devoir et mieux aptes à le remplir.

Au cœur du programme était la conférence de Mlle Grütter, de Berne. Elle nous a apporté avec son éloquence et son enthousiasme une rare compréhension des besoins du pays. Sa conférence sur : *Les particularités psychiques de la femme et leur développement* a été une magistrale étude de psychologie comparée. Elle nous a raconté l'histoire des mouvements féministes, les diverses théories de l'infériorité de la femme, auxquelles les premières féministes opposèrent avec peu de connaissances psycho-physiologiques la théorie de l'égalité des sexes. Aujourd'hui nous reconnaissons la différence qui existe entre l'homme et la femme, et c'est au nom de ces différences, de la plus grande émotionnabilité de la femme, de sa tendance à porter son intérêt aux personnes, tandis que l'homme s'intéresse aux idées, de son altruisme, qui est un des traits caractéristiques de sa nature, que nous proclamons nécessaire sa collaboration à l'œuvre sociale. Ces mêmes différences motivent aussi le droit de vote. Certes sur ce terrain une préparation est nécessaire. Il faut combattre la défiance de soi-même, la faiblesse de volonté, que des siècles d'abaissement lui ont inculquées. Une discussion suivit la conférence. Mlle Grütter y répondit avec sa parole claire et profonde aux objections de certaines assistantes timides et aux réclamations avancées d'autres milieux.

120 personnes assistaient à la réunion du dimanche. Le samedi et le lundi, des groupes plus restreints ont travaillé à la réalisation du programme d'action. On constitua un comité central avec des sections partout où il se trouva une bonne volonté. Selon les besoins de son cercle d'activité, chacune organisera le travail. Ici on commen-

cera par le « service social », mettant à disposition des institutions hospitalières, des enfants, des malades, des forces que l'on concentrera et instruira. Là on intéressera les jeunes filles, par des réunions amicales, des causeries, des lectures, aux valeurs plus hautes de la vie.

Cette première réunion, qui deviendra, nous l'espérons, annuelle, a laissé à toutes les participantes une belle impression, grâce à son atmosphère de cordialité et de sincérité. Aujourd'hui, chacune sait qu'elle n'est pas seule et cela donne à la marche sur la route, parfois rude, du progrès, un joyeux élan. »

B. L.

D'autre part, Mlle Beeli, présidente de la Section de Davos de la Société d'Utilité publique, nous a écrit, en date du 4 décembre, pour nous annoncer la fondation dans cette ville d'une Société suffragiste qui compte vingt-six membres dès ses débuts. « Une discussion très chaude, ajoute-t-elle, a prouvé le vif intérêt porté à la question du suffrage, et a été d'autre part l'occasion d'un progrès féministe d'un autre genre : les femmes s'accoutument à oser exprimer leur opinion dans une séance publique. Nous tenons à manifester aussi notre joie de ce qu'un homme sans préjugé a adhéré à notre Société, et nous espérons que ce bon exemple sera bientôt suivi, persuadées que nous sommes que la collaboration entre hommes et femmes ne peut avoir que les plus heureux résultats. L'activité de la nouvelle Société (que nous comptons voir bientôt adhérer à l'Association suisse pour le Suffrage ! *Réd.*) sera au début la propagande et l'organisation de cours civiques. »

Ajoutons que, dans un canton voisin, celui de Glaris, une Société suffragiste est également en formation, à la suite d'une conférence de Mlle Grütter, cette vaillante pionnière de notre cause, dont les capacités ont pu être appréciées des suffragistes de langue française lors du cours de vacances de Château-d'Ex. Une trentaine de femmes et de jeunes filles se sont inscrites, et se sont donné comme tâche de mener une active propagande et de s'éclairer elles-mêmes sur le devoir de la femme de s'intéresser à la chose publique. L'assemblée constitutive de la Société aura lieu au début de janvier, et tout fait prévoir que le vent souffle en faveur du suffrage parmi les femmes de ce canton.

Les Femmes et la Chose publique

I. Chronique parlementaire fédérale

La session des Chambres fédérales du mois de décembre fut courte et incolore, contrastant assez singulièrement avec celle de novembre.

C'était une session d'organisation du travail pour l'année prochaine, d'introduction pour les 80 députés nouvellement élus et de reconstitution des différentes commissions, afin de pouvoir se livrer dès le 2 février à une activité bien préparée.

Les deux conseils siégèrent en commun le 11 décembre pour l'élection des conseillers fédéraux. La présidence de la Confédération revient à M. Motta, nouveau chef du Département politique. MM. Schulthess, Haab et Calonder sont confirmés à leur tour. Un fait à noter, c'est que la nomination de M. Calonder réunit le moins de voix, répercussion probable de son active propagande pour la Société des Nations, que le nouveau Conseil national goûte évidemment moins que l'ancien. M. Schulthess, lui, semble avoir racheté par le même fait ses péchés du temps des « pleins pouvoirs », car aucune opposition ne lui est faite du côté de la Suisse romande.

Quant aux trois places vacantes, les nominations du candidat bernois, M. Scheurer, et de M. Muzy de Fribourg n'ont pas rencontré de difficultés. Mais l'étonnement alla toujours croissant lorsqu'au 5^{me} tour de scrutin ce ne fut pas le candidat radical vaudois, M. Maillefer, mais son collègue, M. Chuard, qui se trouva être conseiller fédéral malgré lui ! Nous avons assisté à ce fait rare, mais pas unique dans l'histoire parlementaire de notre pays, que l'assemblée fédérale ose s'élever contre une décision de parti, ose élire l'homme qui seul lui paraît apte à

revêtir la plus haute fonction de l'Etat. Nous devons cette libération aux changements survenus dans l'équilibre des partis et aussi du fait que notre Parlement se voit enfin délivré du joug d'une majorité politique organisée. Si auparavant M. Chuard n'avait pas cédé aux sollicitations du parti vaudois, il n'a pu se soustraire à l'expression aussi marquée d'une volonté nationale et il a fini par accepter ce poste en tant que chef du Département de l'intérieur.

Une question redoutée qui a été traitée successivement par les deux Chambres, fut l'établissement du budget fédéral pour 1920. Les socialistes refusent énergiquement l'entrée en matière pour protester contre le rejet de l'impôt fédéral direct et contre le crédit militaire. « Ce budget est l'expression du régime capitaliste », proclame Ch. Naine. Le grutléen Enderli réplique vertement en reprochant au parti socialiste son manque absolu de logique et de sens national. Il ne sera pas sans intérêt d'observer dans la suite si les deux partis des travailleurs accentueront encore cette tendance divergente.

L'entrée en matière acceptée, on éprouve un véritable soulagement à apprendre qu'en face du déficit toujours croissant des dernières années, dû au renchérissement de toutes les matières premières et aux augmentations énormes des traitements, les recettes commencent enfin à s'accroître aussi considérablement, les recettes douanières en première ligne. Une augmentation de taxes des postes, télégraphes et téléphones sera toutefois inévitable. Le budget fédéral fut finalement adopté après avoir subi de fortes diminutions, voir même des suppressions de nombre de crédits subventionnant des institutions, des sociétés, etc. Le Conseil des Etats reviendra du reste sur la question du budget militaire en février.

Après le budget fédéral, ce fut le tour de celui des C. F. F. Il atteindra jusqu'à la fin de 1920 le déficit énorme de 320 millions de francs. Ici encore, l'établissement de la journée de 8 heures, les allocations de renchérissement de vie, les frais de l'électrification atteignent des sommes énormes, et si la comparaison avec tous nos voisins fait encore ressortir notre situation en beau — surtout en ce qui concerne la quantité et la qualité du matériel roulant! — le grand public doit pourtant se sentir responsable des entreprises qui sont les siennes et prendre sur lui, sans murmurer, des taxes nécessitées par la force des choses. Il faut que chacun se rende compte du cercle vicieux qu'est l'économie politique. Chaque augmentation de dépenses, en particulier les exigences de salaires toujours plus élevés, appelle automatiquement une augmentation de recettes, sans quoi nous marcherions grand train vers une faillite de l'Etat.

On discuta encore la nouvelle loi du travail dans les entreprises de transport qui comprennent en outre des C. F. F. et des autres moyens de transport dont la Confédération a accordé la concession, la régie des postes, des télégraphes et des téléphones. Il s'agissait de mettre en accord les heures de travail du personnel avec celles des ouvriers et fonctionnaires qui ont obtenu la semaine de 48 heures. Les exigences des socialistes ne trouvèrent pas grand écho. Pourtant le Conseil National fit preuve de compréhension et de bonne volonté au sujet des vacances des employés. La réorganisation était urgente sur ce point. L'employé passait jusqu'ici ses 9 premières années de service sans un jour de vacances. Tout ce qu'on lui accordait, c'était de réunir en une seule semaine 7 jours sur les 52 jours de congé auxquels il a droit par an. Ce n'était qu'à sa dixième année de service qu'il avait droit à 60 jours de congé par an, ce qui équivaldrait tout au plus à 8 jours de vacances réelles, car n'importe quel ouvrier chôme pendant les 3 ou 4 jours fériés

officiels de l'année. La nouvelle loi accordera 14 jours de vacances au bout de 6 années de service et 21 jours au bout de 20 années. Si les socialistes ont demandé 28 jours au maximum, c'est qu'ils savaient qu'il faut crier fort pour se faire entendre!

Les télégraphistes ont salué l'adoption de cette loi en envoyant un bouquet de fleurs au président du Conseil national, bouquet très gracieusement accepté, commenté avec bienveillance par la presse et qui a décoré la vaste salle pendant plusieurs jours — une toute petite porte semi-officielle par laquelle une manifestation féminine a su pénétrer au sein de notre législative et y siéger pendant plus d'une semaine.

En fait de motions et d'interpellations, le Conseil National entendit encore nombre de projets pour renouveler son règlement de séances qui date de l'an 1903. On se plaint surtout de la longueur des discours préparés à l'avance et qui ne tiennent par conséquent aucun compte des points de vue que de précédents orateurs auraient déjà présenté au cours de la discussion.

Le Conseil des Etats maintient sa décision de recommander au peuple le rejet de l'initiative populaire, qui tend à la suppression de la justice militaire, en faisant remarquer que l'introduction du nouveau code pénal militaire corrigera les inconvénients qui ont donné lieu à cette initiative. Il adopte en outre le projet du Conseil fédéral sur les modifications à apporter à la loi sur les naturalisations. Vu la grande importance de la question, cette loi exigera encore un travail long et minutieux de la part des Chambres.

Enfin, une interpellation de M. Brügger donna à M. Ador l'occasion de se justifier à propos de son récent voyage à Bruxelles, et de déclarer que cette visite chez ses enfants ne comportait en aucune façon le caractère officiel qu'on s'est plu à lui attribuer.

A. LEUCH.

II. Chronique parlementaire genevoise

Ce serait certainement une erreur, comme nous avons déjà eu l'occasion de le relever, de croire qu'à côté des débats des Chambres fédérales, ceux de nos Parlements cantonaux ne méritent pas d'être étudiés. Assurément, les problèmes y sont de moindre envergure, les horizons plus restreints, les discussions moins amples, mais il n'en reste pas moins qu'il s'y fait parfois de la bonne besogne, et que, tout spécialement dans le domaine féministe et social, il y a souvent d'intéressantes tentatives et d'utiles réformes à y relever. Tel a été le cas de la dernière session du Grand Conseil genevois.

C'est en effet dans cette session qu'a été adopté pour les fonctionnaires de l'enseignement public le principe : « A travail égal, salaire égal », et sa réalisation inscrite dans la *Loi modifiant divers articles de la loi sur l'instruction publique*. Nous avons eu, à plusieurs reprises, l'occasion de signaler à nos lecteurs les débats à ce sujet et l'on trouvera dans notre prochain numéro un article détaillé dû à la plume d'une de celles qui, parmi les institutrices primaires ont mené campagne avec le plus d'ardeur pour l'égalité économique de l'homme et de la femme dans cette profession. Nous n'entrerons donc pas dans le détail de ces discussions, mais nous tenons à relever avec une certaine fierté la victoire féministe que le vote du Grand Conseil du 18 octobre et du 5 novembre a inscrite à l'actif de notre canton. C'est un pas en avant vers plus de justice, et c'est aussi une œuvre de solidarité, car maintenant, dans d'autres professions comme dans d'autres cantons, les nombreuses femmes si souvent économiquement infériorisées, comme l'ont démontré les études que nous avons publiées à ce sujet, pourront invoquer cet exemple à l'appui de leurs réclamations.